

2008/403 - MISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT – 157, RUE BATAILLE - 69008 LYON – OPERATION N° 08 005 002 – MONTANT DE L'OPERATION : 597 000 € TTC - MODIFICATIONS DE MARCHES - LOTS 5 ET 9 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

“Par délibérations n° 2006/7033 du 16 octobre 2006 et n° 2007/7750 du 14 mai 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 597 000 € TTC.

Par délibération n° 2008/8719 du 14 janvier 2008, vous avez autorisé le Maire à signer le marché visé en objet.

Pour le lot 05 :

Les locaux RASED sont aménagés dans un ancien logement de fonction. Après dépose du sol souple existant de ces locaux, il est apparu que le carrelage présent sous le sol souple partait en morceaux sur une partie de ces locaux. Il a donc fallu déposer ce carrelage sur 17 m².

Pour rattraper la différence de niveaux entre les 17 m² de locaux où le carrelage a été déposé et les autres locaux, la réalisation d'une chape est nécessaire.

Des modifications de prestations sont demandées par la direction de l'éducation pour le lot 9 :

- modification du meuble bas inox de l'office avec ajout d'une cuve 1 bac
- modification de la profondeur des meubles hauts inox de l'office
- modification de la table d'entrée de la laverie avec ajout d'une cuve 1 bac, mise en place d'un robinet col de cygne en plus de la douchette et suppression de retour en L
- changement de marque du four 20 niveaux

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau montant HT	%
A7C013 (MAPA)	5	PAGANO	14 127,00	0	731,00	14 858,00	5,17
278027	9	CUNY	43 760,00	0	2 645,00	46 405,00	6,04

Le projet d'avenant du lot 9 précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par ces avenants sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations n° 2006/7033 du 16 octobre 2006, n° 2007/7750 du 14 mai 2007 et n° 2008/8719 du 14 janvier 2008 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des marchés publics ;

DELIBERE

1- Les marchés de travaux n° A7C013 et n° 278027, relatifs à la mise aux normes du restaurant scolaire du groupe scolaire Edouard Herriot – 157 rue Bataille à Lyon 8^e sont modifiés ainsi :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau montant HT	%
A7C013 (MAPA)	5	PAGANO	14 127,00	0	731,00	14 858,00	5,17
278027	9	CUNY	43 760,00	0	2 645,00	46 405,00	6,04

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits avenants.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon – AP 2006-7, programme 6, nature 2313, fonction 251, opération n° 08 005 002.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY